Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260928-DB2026092825-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-09-28-25

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-huit septembre 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Anthony HOURDEL, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Victor IKEAKOR donne pouvoir à Solene ARZUR
Clémence DIRMEIKIS donne pouvoir à Françoise BAUVY
Léo TOUPIN donne pouvoir à Anthony HOURDEL
Fanny DELVALLE donne pouvoir à Laetitia MORIN
Marion MEREL donne pouvoir à Corentin LE GALL

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S):

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrick PEDRON

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

25. Modification de la répartition du budget 2026 destiné au dispositif « Ma Ville me Soutient Je Participe ! » :

Rapporteur : Monsieur Pierrick Le Noane, Adjoint au Maire en charge de l'Education Animation, Enfance et Jeunesse

Pièce annexes : Délibération n° 2025-12-04

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260928-DB2026092825-DE

RAPPORT DE SYNTHESE

Le conseil municipal du 8 décembre 2025 avait délibéré pour répartir les 10000€ de budget accordé au Dispositif Ma Ville Me Soutient Je Participe pour l'année 2026 de la façon suivante :

- 9600€ pour 24 jeunes permis B
- 400€ pour 5 jeunes permis AM (Apprenti Motocycliste)

Or, à l'issue de la période de dépôt des candidatures début janvier 2026 et jusqu'à la fin de l'été 2026, aucun jeune n'a sollicité l'aide pour le permis AM.

Parallèlement, quatre candidats dont le dossier est arrivé dans les délais sont en liste d'attente pour le permis B.

Ainsi, il est proposé de modifier la destination des 400€ de crédits accordés initialement à cinq permis AM pour l'affecter à un permis B.

Le candidat retenu serait le premier en liste d'attente des aides au permis B.

Les 35 heures de contribution au bénéfice de la commune seront effectuées d'ici la fin de l'année 2026 essentiellement auprès des services techniques, restauration et accueils de loisirs au sein desquels des besoins sont déjà recensés.

DÉLIBÉRATION

Vu la délibération N°2025-12-04 relatif à l'élargissement du dispositif Ma Ville Me Soutien Je Participe votée au conseil municipal du 8/12/2025

Vu l'avis favorable rendu par la commission Education Animation Enfance Jeunesse le 14 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission Administration Générale, Finances et Ressources humaines le 14 septembre 2026 ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à modifier la délibération N°2025-12-04 en réattribuant l'aide de 400€ initialement prévue pour 5 permis AM à un candidat au permis B.

- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette modification.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
Michelle CARMES.